

L'étiquette COV

Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les nouveaux produits, l'étiquette COV



signale le niveau d'émission en composés organiques volatils des produits de construction ou de revêtement de murs, sols ou plafonds (cloisons, panneaux, moquettes, papiers peints, peintures...), ainsi que des isolants sous-couches, vernis, colles, adhésifs...

Le niveau d'émission est indiqué selon une échelle allant de A+ (émissions très faibles) à C (émissions fortes). Tous les produits vendus en France devront comporter cet étiquetage à compter du 1^{er} septembre 2013.

Les écolabels

Achetez de préférence des produits portant un écolabel, l'écolabel européen ou la marque NF Environnement. Ils signalent des produits limitant leur impact sur l'environnement.



Et l'air extérieur ?

Il est généralement moins pollué que l'air intérieur et les polluants qu'il contient sont un peu différents. C'est là que l'on puise l'air neuf quand on aère ou qu'on fait fonctionner la ventilation d'un logement.

Il y a cependant des cas où l'air extérieur n'est pas très pur, en cas de pic de pollution par exemple. Il reste tout de même utile pour diluer les polluants de l'air intérieur (brassage de l'air) : ne vous calfeutrez donc pas, aérez votre logement aux heures les moins polluées.



L'association de consommateurs CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), créée en 1952, agit dans tous les domaines de la vie quotidienne. Indépendante, elle est agréée au titre de la défense des consommateurs, de la protection de l'environnement, de l'éducation populaire, comme association représentant les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle est reconnue représentative des locataires. Elle est membre du Bureau Européen des Unions de Consommateurs et de Consommateurs International.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre association locale et à consulter notre site www.clcv.org

Contacts utiles

- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) : www.inpes.sante.fr
- Observatoire de la qualité de l'air intérieur : www.air-interieur.org
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : www.ademe.fr
- Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) : www.cstb.fr
- Agences régionales de santé (ARS) : www.ars.sante.fr

Votre association

Siège national : CLCV 59 boulevard Exelmans
75016 Paris - Tél. : 01 56 54 32 10

www.clcv.org



Aérer pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Le temps passé à l'intérieur des bâtiments (logement, bureau) et les risques liés au confinement de certains locaux et à nos modes de vie nécessitent, pour limiter la pollution de l'air intérieur, une bonne ventilation. Un grand bol d'air reste le meilleur remède : pour faire respirer l'habitation, il faut l'aérer et la ventiler !



www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

Les sources de pollution

Nous passons quatorze heures par jour en moyenne à notre domicile. L'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien... C'est ce que l'on appelle la pollution de l'air intérieur.

Cette pollution a des effets sur la santé ; mais réduire les risques pour la santé est possible.



Monoxyde de carbone



Gaz inodore, invisible, non irritant mais toxique et mortel, le monoxyde de carbone peut être provoqué par le mauvais entretien des appareils de chauffage, une mauvaise ventilation du logement, une utilisation défectueuse de certains appareils (chauffages d'appoint...).

Que faire ?

Respectez les consignes d'utilisation des appareils, faites-les vérifier chaque année par un professionnel, aérer régulièrement votre logement et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air

Tabac

Premier polluant présent dans les logements. Fumer chez soi est dangereux pour les habitants du foyer. Même en ouvrant les fenêtres, les composants de la fumée restent dans l'air et sont en partie



absorbés par les rideaux, moquettes.

Que faire ?

Sortez toujours à l'extérieur pour fumer

Les composés organiques volatils ou COV

Les COV s'évaporent à température ambiante. Il en existe des centaines que l'on retrouve dans les colles, les peintures, les produits de nettoyage, les parfums chimiques... Certains meubles (en aggloméré notamment) dégagent des substances chimiques pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines après l'ouverture de l'emballage.



De même, les produits ménagers que nous utilisons contiennent des substances chimiques qui peuvent présenter des risques pour la santé. Parmi les COV les plus préoccupants (formaldéhyde, solvants organiques, éthers de glycol, hydro-carbures dont benzène), certains sont cancérigènes.

Que faire ?

Réduisez les quantités utilisées. Privilégiez les produits écolabellisés. Evitez les encens, bougies parfumées, sprays qui contiennent des substances chimiques nocives.

Aérer pendant les travaux et après, refermez les récipients pour éviter qu'ils ne s'évaporent et rangez-les hors de portée des enfants, portez des protections adaptées lorsque vous les manipulez.

Préférez les meubles en bois et pour préserver les ressources, privilégiez le label FSC.

Humidité et moisissures

L'humidité excessive dans les logements provoque l'apparition de moisissures qui présentent un risque allergène et toxique. Elles apparaissent sous forme de tâches vertes ou noirâtres.



Que faire ?

Après une douche ou un bain, pendant ou après avoir cuisiné, aérez largement. Pour faire disparaître les moisissures, nettoyez-les avec une éponge imbibée d'eau de javel et laissez agir 24h. Lessivez ensuite pour supprimer les moisissures.

Les bons gestes

Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, il faut adopter quelques bons gestes et savoir consulter et comprendre l'information disponible.

L'aération

Un grand bol d'air reste le meilleur remède contre la pollution intérieure. Il existe plusieurs méthodes, des plus simples aux plus sophistiquées.



Ventilation naturelle : les grilles d'aération assurent la ventilation grâce à la différence de température entre l'intérieur du logement et l'extérieur. Ce système peu coûteux a longtemps été utilisé. Mais en été, il n'y a pas de différence de température



entre intérieur et extérieur et en hiver, on perd beaucoup de chaleur.

VMC à simple flux : l'air neuf entre par les grilles installées dans les parties hautes des pièces principales et sort par les ouvertures dans les pièces de service. L'extraction vers l'extérieur est assurée par un ventilateur.



VMC à double flux : un ventilateur extrait l'air vicié depuis les pièces de service et le rejette directement dehors. L'air extérieur est filtré, réchauffé par récupération de la chaleur de l'air extrait, et soufflé dans les pièces principales. Un peu plus onéreux, ce système permet de purifier l'air venant de l'extérieur en limitant les pertes thermiques.

Que faire ?

En période de froid, n'obstruez pas les sorties d'aération. La nuit, même pour ne pas être gênés par le bruit, n'interrompez pas la VMC.